

À l'attention de Monsieur le Sénateur, Madame et Monsieur les Députés des Alpes-de-Haute-Provence

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

L'heure n'est plus aux constats impuissants, aux manifestations de rue ou aux vaines mobilisations citoyennes devant les délégations territoriales de l'ARS. Toutes ces actions ont déjà été menées. Le résultat ? Une population poliment écoutée, mais royalement ignorée par une haute administration parisienne devenue totalement imperméable à la colère de la rue.

Aujourd'hui, le temps des postures est révolu. C'est sur le terrain de l'action concrète, de l'efficacité et du courage politique que nous vous attendons. C'est aussi sur cette capacité à agir que vous serez évalués par les citoyens de ce département.

Le dossier choc publié par le journal La Provence Alpes ce samedi 13 juin 2026 met en lumière un véritable naufrage sanitaire : dès le mois prochain, le centre hospitalier de Digne-les-Bains ne comptera plus qu'un seul et unique pédopsychiatre hospitalier pour couvrir l'ensemble des Alpes-de-Haute-Provence.

Un seul médecin spécialiste pour prendre en charge des milliers d'enfants et d'adolescents brisés par les traumatismes post-Covid et plongés dans un contexte mondial profondément anxiogène. La réponse de l'ARS ? Une « plateforme d'orientation » pour trier la misère, gérer la pénurie et masquer l'abandon.

Face à cette faillite de l'État, certains avancent l'argument de la présence des psychologues libéraux dans nos communes. Ne nous trompons pas de débat. Les psychologues font un travail précieux, mais ils ne sont pas médecins. Un pédopsychiatre est un médecin spécialiste, le seul habilité à poser des diagnostics médicaux complexes, à prescrire des traitements et à gérer les urgences hospitalières.

De surcroît, la situation actuelle cache des réalités révoltantes :

Un tabou démographique : Alors que les universités françaises forment chaque année un nombre record de diplômés en psychologie, le nombre de pédopsychiatres formés stagne à un niveau dramatiquement bas, conséquence de décennies de numerus clausus aveugles imposés par Paris.

Une profonde injustice sociale et géographique : Les consultations chez les psychologues libéraux ne sont pas remboursées par la Sécurité sociale, ou si peu. Dans nos vallées rurales, l'isolement géographique se double d'une barrière financière majeure. Les parents les plus aisés fuiront vers le secteur privé à Aix ou Marseille. Mais les autres ? Les familles modestes, les enfants isolés de nos campagnes ? Doivent-ils subir, souffrir à vif et attendre un drame irréversible parce que le portefeuille de leurs parents ne suit pas ?

Un flou réglementaire inquiétant : Ce manque cruel de médecins laisse le champ libre, dans nos villages, à la prolifération de "pseudo-thérapeutes" autoproclamés, non diplômés d'État et totalement échappés au contrôle des autorités sanitaires. L'hôpital public de Digne-les-Bains doit rester le seul garant de soins médicaux encadrés, gratuits et accessibles à TOUS.

Face au mur budgétaire dressé par la Direction du Budget à Bercy et à l'inertie du ministère de la Santé, la Préfète et nos élus locaux n'ont aucun levier exécutif. Mais vous, Parlementaires, vous disposez du pouvoir constitutionnel de forcer la haute administration à rendre des comptes.

En vertu de l'article 51-2 de la Constitution et de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, vous possédez des prérogatives majeures et immédiates :

- Le droit de tirage annuel : Vous pouvez exiger de droit, via vos groupes parlementaires respectifs à l'Assemblée nationale et au Sénat, la création d'une Commission d'Enquête Parlementaire en urgence.

- Des pouvoirs d'investigation quasi-judiciaires : Vous avez le pouvoir de convoquer et d'auditionner sous serment les directeurs d'administration centrale et les technocrates de Bercy qui se préoccupent si peu de la santé de nos enfants au nom de la rigueur budgétaire.

Le droit d'accès aux documents administratifs : Vous pouvez lever le secret des arbitrages financiers qui asphyxient notre médecine rurale.

La santé mentale des enfants du 04 est une cause sacrée qui doit transcender tous les clivages politiques. Nous ne vous demandons plus d'écrire des courriers de protestation qui finiront au panier. Nous vous demandons d'activer ensemble, dès demain, vos pouvoirs constitutionnels.

La ruralité refuse de mourir en silence. Nos enfants ne sont pas des lignes de coûts. Nous attendons vos actes.

Maklouf Rabhi
Simple citoyen.